



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 20 JUILLET 2022

### **OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'AIDE POUR L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CINÉMATOGAPHE – ANNEE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt Juillet à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé,  
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –  
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy –  
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain –  
Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. HERRERO Alexis –  
M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

#### **ONT DONNE PROCURATION :**

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. JULIEN Guillaume  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie

#### **ABSENTES EXCUSÉES :**

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme GIACHINO Lisa.



***MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 20 Juillet 2022.  
Délibération N° DM\_20220720N100

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'AIDE POUR L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CINÉMATOGRAPHE – ANNEE 2022**

Monsieur Gérard BENOIT, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances, explique à l'Assemblée que l'association du Cinématographe a pour rôle principal la gestion des 3 salles de cinéma : Chaplin, Truffaut et Douchet. La commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT AUBAN soutient les activités exercées par l'AGC notamment en ce qui concerne les projets à caractère social.

Il précise que cette aide fournie à l'exploitant concerne le projet cinématographique présenté par ses soins dont les caractéristiques sont directement liées à des actions sociales. Le montant de l'aide accordée par la commune s'élève à 3.500 €. pour l'année 2022. Elle sera versée en une fois au compte de l'exploitant.

Il propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée qui fixe les conditions et modalités d'attribution à l'exploitant d'une aide à l'exploitation des salles de cinéma du centre culturel Simone Signoret à CHATEAU-ARNOUX.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et d'aide pour l'exploitation cinématographique de l'association de gestion du Cinématographe pour l'année 2022.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7-10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VILLARD</p>  
---	--